



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 21 octobre 2011

SHORT TRACK

Le champion d'Europe 2011 de Short Track, Thibaut Fauconnet, vient de faire l'objet d'une procédure de suspension de 18 mois à compter du 27/12/2010 par la commission anti-dopage de l'ISU.

L'athlète, enrhumé au moment des faits, a ingéré une substance interdite : le Tuaminoheptane (molécule contenue dans le décongestionnant nasal Rhinofluimucile), 48h avant une épreuve de la Coupe du Monde le 20/12/2010, médicament pourtant prescrit par propre médecin traitant, pourtant médecin du sport, mais pour lequel aucune AUT (Autorisation à Usage Thérapeutique) n'a été déposée.

S'agissant d'une substance spécifiée pour laquelle il a clairement été établi sans équivoque dans le rapport de l'ISU que la substance concernée n'était pas destinée à améliorer ses performances. Fort de onze contrôles négatifs au cours de la saison 2010/2011 (huit contrôles urinaires et trois contrôles sanguins), l'athlète nous a informé de son souhait de faire appel de la décision auprès de la Cour Arbitrale du Sport de Lausanne puisque le code mondial anti dopage de l'AMA prévoit que la sanction puisse être réduite à une réprimande.

La FFSG déplore le délai pris par l'ISU (10 mois), privant ainsi de facto l'athlète des deux prochaines coupes du Monde alors qu'un traitement rapide de son cas (1^{ère} instance + appel) au cours de l'été aurait permis de disposer d'éléments définitifs avant la reprise de la saison.



Adoptez l'éco-attitude
N'imprimez ce document que si c'est nécessaire

nbeaudelin@ffsg.org - Tel: +33 (0)1.41.58.40.42 - www.ffsg.org

Service de Presse FFSG